

Bulletin de la vie communale

# Veaugues

octobre 2015

N°5



## Valgiciennes, Valgiciens,



Valgiciennes, Valgiciens,  
Chers Administrés,

Nous laissons derrière nous 2015 et ses horreurs, sans les oublier pour autant. Les attentats ont marqué à jamais la Nation, nos esprits et surtout des familles, endeuillées par la cruauté terroriste. Malgré ces tragédies et l'état d'urgence maintenu jusqu'au 26 février

2016, nous allons résister avec fierté, cultiver notre « vivre ensemble », savourer nos moments de partage et œuvrer pour un avenir digne de notre beau Pays.

Chacun d'entre nous, à son niveau, porte les valeurs de la République. La démocratie nous a forgés tels que nous sommes aujourd'hui, soucieux de liberté, d'égalité et de fraternité. Forts de notre culture, nous espérons pour 2016, la sérénité au quotidien, le courage d'entreprendre et la réussite à nos projets.

Je voudrais en cette occasion féliciter Monsieur Louis Perrin, Président cantonal du Souvenir Français pour sa médaille militaire décernée par Madame la Préfète. Félicitations.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, par leurs activités professionnelles ou bénévoles, ont contribué à donner de Veaugues, une image dynamique et vivante. Mes remerciements vont également aux conseillers et agents municipaux dont le travail profite à tous.

Avant d'aborder les objectifs de l'équipe municipale concernant 2016, un point s'impose sur le nouvel élan donné à la commune de Veaugues et sur nos réalisations de 2015 : je vous les rappelle, vous avez cependant été tenus informés de nos décisions par le biais du bulletin municipal. Les délibérations de conseil y sont récapitulés scrupuleusement dans un souci de transparence vers vous.

Ainsi,

- L'isolation par soufflage des combles de l'école et de la salle des fêtes a été effectuée et financée à hauteur de 80% par le groupe pétrolier Total pour finalement coûter 477 euros à la commune.

- La rénovation et la mise en sécurité des armoires électriques de commande de l'éclairage public a bénéficié d'un programme d'aide du Syndicat d'électricité du cher pour 70% de son montant, laissant toutefois 5430.33 euros à la charge de la commune.

- Les activités périscolaires se sont cloturées par une exposition en juin 2015 et ont remporté un franc succès auprès des enfants tout au long de l'année scolaire. Les parents et les grands-parents ont apprécié les réalisations orchestrées par Laurence Soulet, Caroline Roger et Dominique Delplanque. A la rentrée de septembre, les activités sont passées de 4x3/4heure à 3x1heure et nos 3 animatrices sont présentes ensemble améliorant ainsi l'encadrement des 30 enfants inscrits, elles n'étaient que 2 l'année précédente. Malgré une subvention de 90 euros par enfant, la réforme des rythmes scolaires affiche à Veaugues, un surcoût de 380 euros pour l'année scolaire 2014/2015. Les frais de ces activités, gratuites au demeurant, sont répartis entre les communes membres du Regroupement pédagogique.

- Une nouvelle école de foot a été créée sur le canton, le Football Club Jeunesse Sancerroise et c'est tout naturellement que le conseil a accepté de mettre à disposition gratuitement le terrain pour l'entraînement de toutes les catégories le mercredi après-midi, un mois sur trois (et en janvier c'est à Veaugues), en partage avec Sancerre et Verdigny. Des matchs s'y déroulent le samedi pour les 11-13 ans. Une cinquantaine d'enfants du secteur y participent, insérant Veaugues dans une dynamique sportive.

- L'agence postale communale a été transférée en mairie et ce transfert a permis le financement de travaux de rafraîchissement du secrétariat,

de changement des portes et fenêtres et de mise en accessibilité des deux services pour un montant total de 20 330 euros. Une subvention de la Poste de 10 000 euros a été accordée ainsi que 3800 euros sur les fonds parlementaires de Monsieur le Député, montant qui nous a bien aidés.

- Des documents règlementaires obligatoires ont été rédigés comme le PCS ou Plan Communal de Sauvegarde pour organiser les secours à la population en cas surtout d'inondation, le PAVE ou Plan d'Accessibilité depuis la Voirie et l'Ad'hap ou Agenda d'Accessibilité concernant l'ensemble de nos Etablissements Recevant du Public. Cet agenda élaboré à la suite d'un diagnostic réalisé par l'APAVE, nous impose des travaux à effectuer pour un montant total estimé à 80 000 euros. Le conseil a demandé l'étalement de cette mise aux normes sur 9 années, faute de moyens financiers suffisants. A cette estimation viendra s'ajouter la mise en conformité électrique de tous les bâtiments communaux.

Sans contester la nécessité de sécurisation des installations et d'aménagement plus pratique pour l'accès de tous, il faut bien reconnaître que ces exigences ne sont pas compatibles avec la baisse prévue des dotations. Et c'est sans compter l'indispensable entretien de notre patrimoine bâti.

La mise aux normes n'est pas le seul impératif de notre commune. Le maintien des activités est essentiel à notre vie en milieu rural.

En 2016, notre principal projet sera l'aménagement d'un cabinet de santé dans l'ancienne poste. Il nous faut conforter l'offre de soins et par là-même maintenir l'attractivité de Veaugues qui sans médecin ni pharmacie sera rapidement désertée.

Ce projet est d'intérêt intercommunal et mérite l'aide de la communauté. Le Syndicat de Pays Sancerre Sologne en la personne de Laurence Rénier, sa Présidente et Conseillère Régionale, nous a entendus et nous aide à élaborer notre dossier. Ce dossier est porté par le dynamisme et l'enthousiasme des infirmières de Veaugues qui ne ménagent pas leurs efforts malgré une activité professionnelle intense pour multiplier les contacts et concevoir un développement des services sur Veaugues.

Evidemment, d'un point de vue financier, l'enjeu est de taille et trouver un médecin l'est tout autant. C'est un véritable défi qu'il nous faudra relever mais c'est ensemble que nous y parviendrons.

Le deuxième dossier conséquent pour la commune concerne la station d'épuration dont la capacité ne répond plus aux directives de la loi sur l'eau. Des travaux sont nécessaires à son sursis, ils coûteront environ 50 000 euros en 2016. Mais dans 4 ans, c'est la somme d'un million d'euros qu'il faudra investir pour un nouvel équipement et les éventuelles extensions de réseau. Vous devinerez aisément les conséquences sur le prix du service aux abonnés...

2016 devrait voir se réaliser une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public avec le remplacement des lanternes vétustes pour 4865 euros. Une borne de recharge pour véhicules électriques sera implantée sur la place de l'église, cet investissement de la communauté de communes inscrit Veaugues dans les technologies d'avenir.

Nous manquera encore le réseau en téléphonie mobile, élément crucial de notre développement que nous saurons aborder lors de l'élaboration du PLU intercommunal et du projet de territoire qui y est associé.

C'est avec la conviction qu'il vaut mieux s'atteler dès maintenant à un programme communautaire ambitieux et soucieux des petites communes plutôt que d'attendre sans envie, que le conseil municipal a voté en faveur du rapprochement des communautés.

Pour Noël 2015, le CCAS a distribué 91 colis aux Anciens. Le 12 décembre, un repas au restaurant de la Place a été proposé à ceux d'entre eux qui préféraient partager un moment de convivialité. Cette nouvelle initiative a été appréciée et sera reconduite en 2016.

72 cadeaux ont été livrés lors de l'Arbre de Noël, le 13 décembre après un spectacle de magie pour les enfants de 0 à 10 ans. C'est avec plaisir que le CCAS apporte cette marque de reconnaissance aux Anciens et gâte les Petits. La question du maintien du CCAS est posée mais en cas de dissolution, les cadeaux, colis et repas seraient pris en compte

**MAIRIE - Tél. : 02 48 79 24 20**

Horaires d'ouverture au public :  
les lundis - mardis - jeudis : de 8 h 30 à 12 h 00  
les mercredis : de 8 h 30 à 12 h 30  
les vendredis : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

# Les Echos du Conseil Municipal

## Séances des 22 mai et 19 juin 2015,

- **Rythmes scolaires** : à la prochaine rentrée, les activités périscolaires auront lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30. Le lundi, l'école se terminera à 16 h 30. Un PEDT, Projet Educatif Territorial a été rédigé et présenté à l'inspection académique de façon à maintenir les aides financières attribuées par l'Etat pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La gratuité des activités a été conservée pour l'année scolaire 2015 - 2016.

- **Emprunt bancaire** : le conseil a accepté la proposition du Crédit Agricole pour 25 000 euros sur 15 ans. Ce montant permettra de financer une partie de la rénovation de l'éclairage public et les travaux d'aménagement de la mairie en vue d'y transférer l'agence postale.

- **Feu d'artifice** : le devis d'un montant de 1270 euros TTC a été validé pour la fourniture par l'entreprise Canon Electricité, d'un feu d'artifice qui sera tiré le mardi 14 Juillet vers 22 h sur la place.

- **Détecteur de métaux** : compte tenu de la nécessité de ce matériel pour le service de l'eau, l'achat a été décidé pour un montant de 295 euros HT, complété d'une valise de transport pour 51 euros HT, auprès des Etablissements Christaud.

- **Motion en faveur du maintien des Trains d'Equilibre du Territoire** : adoptée par le conseil municipal, en opposition à la suppression des trains assurant la liaison Nevers-La Charité-Cosne-Gien-Paris prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Séance du 10/07/2015,

- **Dénomination Chemin de Benelle** validée pour la voie communale n°2 de Veaugues à

Benelle dont le départ se situe route de Vinon. Cette dénomination permettra aux administrés riverains de cette voie d'inscrire une adresse cohérente sur l'ensemble de leurs documents administratifs.

- **Conformité électrique et gaz des bâtiments communaux** : Devis de l'APAVE accepté pour un montant de 542 euros HT.

- **PCS, DICRIM** : ces documents seront élaborés avec l'aide de la Maison de Loire pour un montant de 1890 € TTC. Une demande de subvention sera établie auprès du Conseil Régional, financement à hauteur de 80 % des montants TTC.

- **Football Club Jeunesse Sancerroise** : signature acceptée d'une convention de mise à disposition gratuite des installations sportives de Veaugues, terrain et vestiaires, pour l'entraînement et les matchs de cette nouvelle école de foot.

- **Création d'un poste d'adjoint technique d'animation** à 12.5/35 pour les nécessités de service en ménage et activités périscolaires à compter du 1/09/2015, en CDD.

- **Subvention** de 10 000 € accordée par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale en vue de la mutualisation des services de l'Agence Postale Communale et du secrétariat.

## Séance du 28/08/2015,

- **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SMERSE** : le RPQS est approuvé.

- **Football Club Jeunesse Sancerroise** : une subvention de 150 euros est attribuée à la nouvelle association sportive. Elle complète la convention de mise à disposition gratuite du terrain et des vestiaires pour l'entraînement et les matchs.

- **Baux agricoles** : renouvellement des baux arrivés à échéance pour les exploitants ayant fourni les informations administratives nécessaires.

## Séance du 18/09/2015,

- **Agenda d'accessibilité** : l'Ad'ap est approuvé avec un échéancier établi sur 9 années compte tenu de la situation financière délicate de la commune, pour des aménagements d'un montant total d'environ 80 000 € qui s'ajoutent aux travaux indispensables de mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

- **Abri forestier** : du fait de sa situation éloignée du bourg et du risque potentiel de malveillance, l'abri ne sera pas reconstruit suite à l'incendie qui l'a détruit le 20/04/2015. L'agencement d'une aire de pique-nique sera envisagé au printemps 2016.

- **Maintenance du défibrillateur** : le devis de la société Electro-coeur a été retenu. Le contrat est prévu pour 5 ans et s'élève à 360 € annuels.

- **Baux communaux** : le renouvellement des baux de 9 ans est accepté, le montant du fermage appliqué à tous s'élève à 120 € par ha, début de durée au 1<sup>er</sup> novembre. Le bail avec l'Union Syndicale des Chasseurs de Veaugues est validé pour un loyer de 7 € par ha.

- **Activités Périscolaires** : le conseil municipal accepte que soient intégrées au budget de répartition des frais du RPI, les dépenses relatives au personnel employé à ces activités, au chauffage des locaux dédiés à cet effet et à la consommation électrique.

# Communauté de Communes du Sancerrois

## Compétences

Depuis le début de l'année 2015, de nouvelles compétences ont été acquises, suite aux délibérations des Conseils Municipaux des communes membres et du Conseil Communautaire :

### - en Aménagement de l'Espace :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- les bornes électriques de rechargement pour véhicules

### - en Tourisme :

- la gestion de la piscine de Saint-Satur (19400 entrées en 2015)

### - en Petite Enfance :

- les travaux concernant la Crèche, réception prévue début 2016

## Schéma de mutualisation

En cours d'élaboration, le Schéma de mutualisation comporte 3 axes majeurs :

- l'accompagnement technique des communes avec la mise en place d'un espace numérique d'informations juridiques ;
- la solidarité entre communes par le partage de matériels et la mise à disposition d'agents ;
- la recherche d'économie d'échelle concernant les achats.

## Forum des Associations

Organisé conjointement entre l'Office de Tourisme et le journal «la Voix», le Forum des Associations s'est tenu le 5 Septembre avec la participation de 32 d'entre elles. Suite à cette journée, des formations gratuites destinées à tous, ont été mises en place par la Ligue de l'Enseignement du Cher :

- le 5/10/2015 : statut des associations
- le 15/10/2015 : responsabilités associatives
- le 17/11/2015 : comptabilité d'association

## Centres de Loisirs

Cet été du 8 juillet au 22 août, le Centre de Loisirs a accueilli 253 enfants de 3 à 14 ans, dont 11 de Veaugues, sur les deux sites de Saint-Satur (pour 117) et de Sancerre (pour 136).

«L'Eté sportif» a, quant à lui, permis à 44 jeunes de 12 à 17 ans, de découvrir du 20 au 31 juillet, des activités sportives et culturelles.

## Loi NOTRe

Les prochaines réflexions de la Communauté de Communes du Sancerrois porteront sur la fusion des Communautés de Communes, prescrite par la Préfecture. Il s'agira de mettre à plat toutes les compétences des trois Communautés de Communes concernées : CdC du Sancerrois, CdC Haut Berry Val de Loire et CdC Coeur de Pays Fort. Les deux premières n'ont pas d'obligation de fusionner. Du fait de la pondération par la densité de populations, elles ne sont pas obligées d'atteindre 15 000 habitants chacune. Par contre, la CdC Coeur de Pays Fort qui compte moins de 5 000 habitants, doit s'associer. L'association souhaitée par la Préfecture suit les contours du nouveau canton de Sancerre. Une première date limite pour émettre un avis communautaire est fixée au 30 mars 2016.

Les conseillers communautaires vont devoir élaborer un projet de développement cohérent pour l'ensemble de ce territoire et adapter leur fiscalité.

La Préfecture statuera par arrêté, au plus tard et définitivement, le 31/12/2016.

# Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Par sa circulaire du 07/10/2015, le Ministre de l'Intérieur a envoyé aux mairies les informations nécessaires au déroulement des élections régionales.

Le renouvellement intégral des Conseils Régionaux aura lieu le dimanche 6 décembre 2015 et, en cas de second tour, le dimanche 13 décembre 2015.

La loi n°2015-29 du 16/01/2015 a modifié les contours des régions, portant leur nombre à 13 contre 22 auparavant.

Le nouveau mandat prendra fin en mars 2021.

L'élection des conseillers régionaux s'effectue au scrutin de liste bloquée. Sont considérés comme nuls, les bulletins comportant des ratures ou une adjonction de noms. Le panachage n'est pas autorisé.

## Rentrée scolaire 2015

Après un été caniculaire, les enseignants du RPI et les enfants ont repris le chemin de l'école le 1<sup>er</sup> septembre.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Veaugues-Vinon-Jalognes-Gardefort totalise pour cette rentrée, 94 écoliers.

A Veaugues, Valérie Thomas et Aurélie Chêne ont accueilli leur nouvelle promotion le mardi 1<sup>er</sup> septembre dernier. Il y a 14 nouveaux à l'école de Veaugues. La classe de Petite et Moyenne sections compte 11 petits et 15 moyens. L'effectif de la classe de Grande section - CP est de 9 grands et 11 CP.

A Jalognes, Julie Milloux enseigne à un effectif moins important qu'en 2014 : 22 élèves dont 7 CE1 et 15 CE2, ce qui lui améliore ses conditions de travail.

A Vinon, Ulric Bonnet a changé sa classe de 3 niveaux contre une classe plus confortable avec 2 niveaux et 26 élèves: 16 CM1 et 10 CM2. Belle année scolaire à tous, petits et grands.



## APE

L'Association des Parents d'Elèves a tenu son Assemblée Générale le 18 septembre, les membres du bureau ont été reconduits :

- coprésidentes : Sandrine Ombredane et Christine Vautier
- trésorière : Isabelle Roger
- secrétaire : Emilie Pruvot

L'APE accompagne les activités scolaires en participant financièrement aux voyages et autres sorties. Pour récolter des fonds, des manifestations sont organisées : braderie, fête des jardins, marché de Noël... nécessitant l'implication d'un maximum de parents car sans aide, pas de manifestation et sans manifestation, pas d'argent... sans argent, pas de sortie... dommage pour les enfants !

Pour toute information, merci de joindre ces mamans (et les Papas) qui s'investissent.

## Les Activités Périscolaires

Depuis la rentrée, les Temps d'Activités Périscolaires sont organisés les mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Trois animatrices s'occupent de ces séances, par petits groupes. **35 enfants** sont inscrits pour le moment. Les petits intégreront les TAP quand ils seront prêts à rester à l'école toute la journée. Leur sont proposées des activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives (initiation basket sur la photo). Pour mémoire, sur l'année scolaire 2014 / 2015, les TAP avaient lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30 avec deux animatrices pour un effectif de 37 enfants. Lors d'une exposition installée le 25 juin et ouverte aux parents, les réalisations des enfants ont pu être admirées. Les enfants étaient très contents de montrer leurs travaux.

Le vendredi 4 Septembre, Laurence Soulet, coordinatrice des TAP, a présenté le bilan de l'année écoulée. Les animatrices, Dominique Delplanque et Caroline Roger, ont détaillé leurs prévisions d'animations... de joyeuses et prometteuses perspectives pour un moment de plaisir des enfants.

Compte tenu d'une subvention de 4050 euros, reçue par la commune pour l'organisation des TAP, les frais de personnel dédié à ces activités, de fournitures et prestations extérieures ont été en large partie couverts. Sont restés à charge 280 euros de fonctionnement sur l'année scolaire. Sans cette subvention, les TAP seraient payantes.



# Festivités de l'été 2015

## Concert Festi'Veaugues du 13 juin 2015

Pour la première fois Festi'Veaugues a organisé un concert dans l'église Saint-Aignan le samedi 13 juin.

Une belle initiative qui a remporté un franc succès puisque plus de cent personnes sont venues assister à la prestation de l'ensemble vocal Vibrat'hom et de Cécile Devautour, pianiste, compositeur et interprète. Cette soirée était ponctuée de musiques et chants : liturgies orthodoxes, pop-rock, negro-spirituals, gospel par les onze interprètes de Vibrat'hom et mezzo-soprano par Cécile Devautour.

L'Halleluja de Léonard Cohen a tout particulièrement été plébiscité. Ce genre de manifestation sera reconduit l'année prochaine.



## Le 14 Juillet 2015

Cette année, les festivités du 14 Juillet ont été marquées à Veaugues, par la profanation de la stèle commémorative des Événements tragiques du Four à Chaux. Une croix gammée a sali le monument et la mémoire des Résistants qui ont lutté avec bravoure et donné leur vie pour la défense de la Patrie.



Cet acte indigne a été condamné avec fermeté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Gérard Raffestin, soutenu par les Conseillers présents et en pensées par Madame le Maire, Sophie Chestier, alors à Paris sur les Champs Elysées pour le défilé auquel sa fille participait sous le drapeau de son Ecole des Ingénieurs Militaires d'Infrastructure.

Après le rappel du devoir de mémoire et une fière Marseillaise, tous furent conviés à partager le vin d'honneur.



L'après-midi a débuté avec le concours de la plus belle cocarde confectionnée par les enfants. En ce jour, elles l'étaient toutes assurément.

Chaque enfant a reçu une récompense mais les premiers prix furent décernés à Cyrielle Gitton (2 ans) et à sa sœur Justine (5 ans). Ensuite, des jeux variés ont été proposés par la municipalité : l'escalade du très prisé mât de cocagne ainsi que la course du garçon de café.

En début de soirée, la traditionnelle et toujours aussi conviviale «fromagée» fut servie.

A la tombée de la nuit, une procession de flambeaux étincelants semblait planer depuis l'école jusqu'à la place. Le tant attendu feu d'artifice fut tiré, mettant en lumière la belle façade élancée de l'Eglise Saint-Aignan et portant très très haut les couleurs et les valeurs de la République «**Liberté, Egalité, Fraternité**».

Cette journée fut clôturée dans la joie et la bonne humeur par le traditionnel bal organisé par l'Amicale des Pompiers.

**Merci à nos artificiers communaux, Franck et Manu.**

**Le nettoyage de la stèle a été effectué par l'Entreprise Palma pour un montant de 342 euros TTC. Le «Souvenir Français» par la main de Monsieur Louis Perrin a versé 150 euros de participation et les Anciens Combattants CATM, 60 euros par Messieurs Radet et Savina. Merci pour leur soutien.**



## L'histoire de l'église paroissiale Saint-Aignan - Partie 1

A la lecture des délibérations des réunions du conseil municipal depuis le 7 février 1841, il apparaît que les travaux à l'église et au presbytère ainsi que la translation du cimetière, ont beaucoup occupé les conseillers.

Aux réunions du conseil, lorsque les taxes et impositions étaient discutées, les contribuables les plus imposés de la commune participaient avec voix délibératives.

Les 4 taxes : «foncière», «mobilière et personnelle», «portes et fenêtres», «patente», formaient le «principal» basé sur une valeur apparente des biens. Y étaient ajoutées les centimes additionnels au choix et limités en nombre pour contribuer notamment au budget des départements. Enfin les conseils municipaux avaient la possibilité de lever des «centimes extraordinaires» par franc d'imposition pour réaliser des travaux communaux. Cet impôt était calculé par franc d'impôt prélevé par une des taxes.

Aujourd'hui encore, le vocable «centimes» est utilisé en comptabilité communale pour désigner les recettes fiscales locales.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'élargissement des chemins afin de créer le réseau de routes vicinales et départementales que nous connaissons aujourd'hui, a coûté très cher à la commune. Celle-ci devait en effet acheter aux propriétaires fonciers, les terrains nécessaires.

Le conseil de fabrique était chargé de gérer la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction et l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse. Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des bancs dans l'église.

Les fabriques sont supprimées par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Voici le récapitulatif chronologique des principales délibérations concernant l'église :

- 7 février et 4 juillet 1841 :** Travaux au presbytère.
- 17 novembre 1843 :** Assurance auprès de la compagnie «La Française» de l'église, pour la somme de 12 000 francs et du presbytère pour la somme de 7 000 francs.
- 24 mai 1847 :** Selon la délibération du 4 janvier 1818, la place de l'église appartient à la fabrique de l'église et peut seule disposer du prix de l'abattage des noyers de la dite place.
- 13 mai 1850 :** Travaux au presbytère et au mur du cimetière pour la somme de 2 105 francs. Seules seront réalisées les réparations urgentes pour un montant de 630 francs.
- 9 mai 1864 :** Reconstruction de l'église indispensable. Pour faire face à la dépense, mise en forme et en valeur de 139 ha 29 ares et 10 ca de biens communaux.
- 19 février 1865 :** Chercher les ressources pour la reconstruction, le communal des Biaudes est vendu et le produit de la vente sera affecté exclusivement à la reconstruction.
- 13 mai 1867 :** Devis de 4 026,84 francs pour la reconstruction du presbytère que le curé de l'époque trouve trop exigü et insalubre.
- 14 juin 1868 :** L'ouragan de 1867 a causé des dégâts à l'église au point d'en compromettre la solidité. Demande par messieurs Matthieu, Lacueille et Berneau de la translation du cimetière.
- 12 novembre 1872 :** Acquisition du terrain de la famille Tassin pour transférer rapidement le cimetière. L'achat du terrain et les frais de clôture s'élèvent à 1 500 francs.
- 25 juillet 1875 :** Approbation du marché pour la construction des murs du cimetière.
- 12 mai 1876 :** L'église est dans un état de délabrement total. Compte tenu des dépenses de vicinalité et de translation du cimetière, seules les réparations strictement nécessaires seront effectuées.
- 23 juillet 1876 :** Le nouveau cimetière est installé, l'ancien est interdit par arrêté préfectoral et les travaux sont autorisés à l'église.
- 11 mars 1877 :** Les conclusions du rapport de l'architecte, après examen de l'église, sont sans appel. Aucun travaux d'agrandissement et de restauration ne sont possibles, tout au plus quelques travaux pour en assurer, quelques années encore, la solidité. Le conseil de fabrique est invité à réaliser au plus vite les travaux nécessaires en attendant la construction.
- 11 mai 1877 :** Une imposition de 0,10 centimes est votée pour financer les travaux votés le 12 mai 1876. Pour achever les travaux, une nouvelle imposition extraordinaire de 0,12 centimes est votée. Les prix des concessions du cimetière sont fixés ainsi qu'une taxe de 4 francs par fosse creusée, à payer au fossoyeur compte tenu de la difficulté du travail.
- 18 novembre 1877 :** Au vu des travaux à réaliser, une imposition extraordinaire de 0,03 centimes pour le cimetière et de 0,09 centimes pour l'église est votée pour les années 1878 et 1879.
- 12 août 1879 :** La commune reçoit un legs de 1 000 francs pour la construction de l'église ou à utiliser pour les bonnes œuvres.
- 10 mai 1881 :** Le conseil est d'accord pour la reconstruction de l'église et s'étonne que les plans de cette nouvelle construction ne soient pas encore en mairie. Toutefois une délibération est prise pour les charges afférentes à cette construction. Une imposition extraordinaire de 0,36 centimes pendant 50 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883 et un emprunt de 40 000 francs remboursable avec l'imposition de 0,36 centimes sont votés.
- 24 septembre 1882 :** L'ancien cimetière devient la place publique actuelle.

La deuxième partie dans le prochain numéro du bulletin municipal.



*Plan d'implantation de l'ancienne église et de son cimetière, extrait du cadastre Napoléonien.*

## Association «Société de Tir du Sancerrois»

La Société de Tir du Sancerrois (STS) doit son existence à un groupe d'amis berrichons et parisiens ayant des attaches à Veaugues. Elle a été fondée le 17 décembre 1971 avec une quarantaine de membre.

Elle est installée au milieu d'un décor sylvestre, sur l'emplacement d'une ancienne carrière dont l'accès se fait, à partir du centre de Veaugues, par le chemin des Averdines.

De par son implantation, sa topographie et son aménagement amélioré au fil des années, ce site est parfaitement en adéquation avec toute la sécurité qu'exige les conditions d'exploitation d'un stand de tir.

La Société contribue à la protection de l'environnement car le dégagement de la carrière souterraine a facilité le repeuplement des chauves-souris.

Selon le recensement annuel des agents du muséum de Bourges, celles-ci, ainsi que la diversité de leurs variétés sont de plus en plus nombreuses.

Cette carrière est également ouverte aux membres du Club de spéléologie qui continuent l'exploration souterraine.

Aujourd'hui, le stand compte dix pas de tir couverts aux distances de 25 (cf. photo) et 50 mètres ainsi que des locaux technique et administratif.

Un clubhouse, appréciable en saison hivernale complète cette installation.

Les calibres utilisés s'étendent du 4,5 mm air comprimé aux plus gros calibres d'armes de chasse à balles, les plus grosses existantes étant les 600 et 700 nitroexpress en passant par les 460 Weatherby, 416 Rigby et la non moins célèbre 458 Winchester magnum sans oublier la 375 HH Magnum. Ces armes sont assez peu utilisées dans nos régions et surtout destinées à la chasse en Afrique.

Toutefois quelques tireurs / chasseurs amateurs de sensations fortes en possèdent et viennent tester leur appréhension au pas de tir. En carabine les calibres les plus utilisées sont les calibres 222, 223, 243, ainsi que les 7,62 mm et 8 mm pour les calibres réglementaires. Concernant les cartouches les plus utilisées, elles sont de calibre 22Lr percussion annulaire pour les armes de poings et d'épaules.

L'adhésion à la STS se fait exclusivement sur parrainage avec un nombre volontairement limité de membres actifs, fonction de la disponibilité des locaux.

La cotisation annuelle dont plus de la moitié est reversée à la Fédération Française de Tir (FFT), reste une des plus basses au plan national puisqu'elle est de 121 euros pour la saison 2015/2016.

L'association est ouverte à toutes les catégories socio-professionnelles et est également affiliée avec des européens anglais, des visiteurs belges, allemands et même au delà, des brésiliens.

Comme toute activité sportive, outre les entraînements, les membres qui le souhaitent peuvent participer aux championnats départementaux dans les différentes disciplines fédérales, tant pistolets que carabines, armes modernes ou armes anciennes.

Pour l'année sportive qui vient de s'achever, sur un effectif de cent un licenciés FFT, dix sept tireurs de la STS se sont présentés à ces compétitions.

En fonction des disciplines, celles-ci se sont déroulés soit à Vierzon, soit à Sancoins ou bien encore à Saint Amand.

**Pour contacter la STS, une permanence est assurée sur site le samedi matin où les informations utiles pourront être communiquées.**



## Association «Club Spéléo Archéologique de Veaugues»

Le week-end du 3 et 4 octobre, une quarantaine de personnes ont participé aux 14<sup>e</sup> journées nationales de la Spéléologie et du Canyonisme, organisées conjointement par le Club Spéléo-archéologique de Veaugues et le Spéléo Club Nivernibou sur le site de la Grotte.

Les participants âgés de 5 à 52 ans ont pu suivre un parcours d'initiation d'environ 1 h 30, guidés par une dizaine d'encadrants membres des deux clubs.

Le site des anciennes carrières d'exploitation du calcaire, se prête parfaitement à la découverte de cette discipline.

Les explorateurs ont pu franchir divers obstacles comme le passage de la chatière et le laminoir. Une descente en rappel a permis de passer du réseau supérieur à l'inférieur. La sortie s'est effectuée en tyrolienne.

Ces journées de démonstration permettent également d'en savoir plus sur la vie des chauves-souris, espèce protégée par arrêté préfectoral de biotope, limitant l'accès aux cavités.



## Association «FCJS - Football Club Jeunesse Sancerroise»

Nouvellement créée, l'école intercommunale de football a joué son premier match de U13 (jeunes âgés de 13 ans) à Veaugues. Le club de Jars s'est déplacé et malgré une bonne averse, les joueurs, au nombre de 8 de chaque côté, ont montré de belles passes. Au score final de 9 à 4 en faveur du FCJS, la rencontre s'est clôturée avec le goûter partagé et les échanges de sportives salutations. Les lieux d'entraînements sont tournants entre les terrains des communes de Sancerre, Verdigny et Veaugues.



**Le FCJS compte 70 licenciés de 6 à 15 ans.**

Une convention de mise à disposition du stade et des vestiaires de la commune a été signée avec cette association qui encadre des enfants de 7 à 15 ans (filles et garçons). Les entraînements seront mis en place les mercredis sur trois terrains du canton : Sancerre, Veaugues et Verdigny. Le changement se fera chaque mois. Pour la saison 2015/2016 notre stade sera concerné en octobre 2015 puis en janvier et avril 2016. Pour ce qui est des rencontres de championnat, elles pourront bien entendu se tenir sur le terrain de Veaugues.

# A l'honneur dans cette édition : Clara Audry

C'est tout au long d'une saison de Karaté combat bien remplie, que Clara Audry s'est illustrée. En effet, elle est, entre autres, devenue championne du Cher, championne de ligue (région Centre) et vice-championne inter-régions.

Ces résultats ont permis à Clara de se qualifier pour la coupe de France de Karaté Kunité catégorie pupilles de moins de 40 kg qui s'est déroulée en mai dernier.

C'est en menant ses combats avec volonté et technique et en mettant en œuvre avec application le travail intense mené tout au long de l'année, lors des entraînements avec Bruno et Isabelle Patin (KC Saint Satur), que Clara a gagné brillamment ses combats jusqu'en finale où elle s'est inclinée.

Clara termine donc sa saison en tant que **vice-championne de France** de Karaté combat dans sa catégorie.

Belle performance pour cette fillette de 10 ans !



## Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur	Manifestation et Date
<b>APE</b>	Braderie les 16 et 17 octobre
<b>APAHS</b>	Marché d'Automne le 25 octobre
<b>Municipalité et Associations</b>	Cérémonie du 11 Novembre
<b>APE</b>	Braderie des jouets le 28 novembre
<b>APE</b>	Marché de Noël le 4 décembre
<b>Amicale des pompiers</b>	Sainte Barbe le 5 décembre
<b>Municipalité et CCAS</b>	Repas des aînés le 12 décembre
<b>Municipalité et CCAS</b>	Fête de Noël le 13 décembre à 14 heures
<b>Municipalité</b>	Vœux du Maire le 9 janvier 2016
<b>Association</b>	Saint Blaise et Saint Vincent le 7 février

## Informations pratiques

### Pharmacies de garde

<b>Le 1<sup>er</sup> novembre 2015</b> : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 8 novembre : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 11 novembre : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 15 novembre : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 22 novembre : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 29 novembre : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
<b>Le 6 décembre 2015</b> : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 13 décembre : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 20 décembre : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 25 décembre : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 27 décembre : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
<b>Le 1<sup>er</sup> janvier 2016</b> : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 3 janvier : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 10 janvier : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 17 janvier : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 24 janvier : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 31 janvier : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
<b>Le 7 février 2016</b> : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 14 février : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 21 février : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 28 février : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
<b>Le 6 mars 2016</b> : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 13 mars : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 20 mars : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Les 27 et 28 mars : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à la porte de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique. Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

### Vivre en bon voisinage

Le conciliateur de justice, Monsieur Gérard CHERTIER, basé aux Aix d'Angillon est, en cas de besoin, la personne en charge du règlement des problèmes de voisinage pour notre commune - contact : 06.86.91.51.16.

### Horaires d'hiver (novembre à février) de la déchetterie de Vinon : 02 48 79 25 71

- Du lundi au vendredi : 13 h 30 - 17 h 30.
- Le samedi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.